

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit: **Chlorure de calcium**

Identifiant unique de formulation: MU80-10CV-P000-Y3F1

Chlorure de calcium Numéro CE: 233-140-8 Numéro d'enregistrement (REACH): 01-2119494219-28

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange: Utilisation à grande dispersion d'adsorbants par le grand public..

Utilisations déconseillées: Autres que celles recommandées

Date de révision: 31/05/2024 *Version:* 17

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Identification de la société: **HUMEX, S.A.**

Adresse: **Hersteller:
HUMEX, S.A.**

**Inverkehrbringer:
ProReServ AG**

Ctra. La Canonja, nave 4
43110 – La Canonja (Tarragona)
Spanien
Telefonnummer: +(34) 977 54 96 75
Telefaxnummer: +(34) 977 54 97 07

Kastellstrasse 11
CH-8623 Wetzikon
Schweiz
Tel.+ 41 44 970 10 30
Fax:+41 44 970 10 30
Mail chinfo@proreserv.ch

Curriel: eva@humydry.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CH: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H319.

2.2 Éléments d'étiquetage

Num. index: 017-013-00-2

Chlorure de calcium



GHS07

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

Conseils de prudence:

- P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et VPVB	Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).
Propriétés perturbant le système endocrinien (environnement).	Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).
Propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine).	Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. index	Nom Chimique
≥50% et ≤100	233-140-8 01-2119494219-28	017-013-00-2	Chlorure de calcium

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.
Contact oculaire:	Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin.
Inhalation:	En cas de surexposition, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

- Contact cutané: Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
Provoque une sévère irritation des yeux.
Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction:
Recommandés : Poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone.
Ne pas utiliser d'eau sous pression.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Non applicable.
- 5.3 Conseils aux pompiers:
En cas d'incendie à proximité, suivre ces recommandations:
- Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs de combustion générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Porter des gants appropriés.
Éviter la dispersion de poussière. Ne pas respirer les poussières.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant la formation de poussière. Éliminer suivant la réglementation en vigueur les résidus imprégnés par le produit.
Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:
Voir les rubriques 8 et 13.

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:
- Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière.
A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les avertissements décrits dans l'étiquetage.
Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
- Utilisation à grande dispersion d'adsorbants par le grand public..

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'exposition professionnelle:

Limites de l'exposition professionnelle:

Suisse			
Désignation de la substance	Valeur limite de moyenne d'exposition (VME)	Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée (VLE)	Observations
Poussière, inhalable	10 mg/m ³		-
Poussière, alvéolaire	3 mg/m ³		-

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle:

Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.

Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166).

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Protection de la peau:

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques. Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et se rincer les mains soigneusement après manipulation.

Ventilation

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.

L'information précédente fait référence aux produits à l'intérieur de l'emballage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Solide
Aspect:	En granulés
Couleur:	Inodore
Odeur:	Inodore
Point de fusion:	~782 °C
Point d'ébullition:	> 1600 °C
Inflammabilité:	
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé
Valeur du pH:	7,0 - 11 (20 °C)
Viscosité:	Non applicable
Viscosité cinématique:	Non applicable
Hydrosolubilité:	~745 g/L (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité:	Non déterminé
Densité de vapeur relative:	Non applicable
Caractéristiques des particules:	Non disponible

9.2 Autres informations:

Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Non disponible.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'emploi.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	
Polymérisation dangereuse:	Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

10.4 Conditions à éviter:	Contact avec l'eau.
10.5 Matières incompatibles:	Séparer du zinc.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La substance se décompose en chauffant fortement à température élevée et en brûlant, produisant des fumées toxiques et corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Voir les rubriques 2 et 3.

Toxicité aiguë:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Cette substance répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Component Values:

Non disponible

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique:

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Non applicable (Inorganique)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol:

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.7 Autres effets néfastes:

Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé:

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Conditions pour l'élimination:

Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non soumis à l'ADR.
14.3 Classe:	-
14.4 Groupe d'emballage:	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Code restriction de tunnel:	-
Étiquetage:	-

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Sans restriction.
14.3 Classe:	-
14.4 Groupe d'emballage:	-
14.5 Polluant marin:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
IMDG-Code de group de ségrégation:	-
FS:	-
Étiquetage:	-
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable

Transport aérien (ICAO/IATA)

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Sans restriction.
14.3 Classe:	-
14.4 Groupe d'emballage:	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Avion passagers:	ACCEPTED
Avion cargo:	ACCEPTED
Étiquetage:	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Non disponible

Substances extrêmement préoccupantes:

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

Fiche de Données de Sécurité selon OChim – RS 813.11

ABSORBEUR D'HUMIDITÉ

RUBRIQUE 16: Autres informations

Substances/mélanges destinés à être délivrés au public ou à être utilisés par le public.

Références bibliographiques:

1. Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim) du 15 décembre 2000.
2. Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015.
3. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
4. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
5. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (SUVA).

Raison de la révision: Adaptation a l' Ordonnance sur les produits chimiques, OChim .

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.